



COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 septembre 2022**

Le six septembre deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Monsieur DUCHATEAU Bernard

Présents : **M. BAROT Adrien, Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BOUTILLET Michèle, M. DELOUME Michel, Mme FAUGEROUX Christine, M. FAURE Nicolas, M. FEINTRENIE Jean-Louis, M. GENET Dominique, M. GIRET Xavier, Mme HIÉRONIMUS Stéphanie, Mme LEBASTARD Stéphanie, M. RICHARD Jérôme, Mme SÉNELÉ Myriam**

Pouvoirs : **Mme GUITTON Marie pouvoir à Mme BOUTILLET Michèle, M. PENNETEAU Luc pouvoir à M. GIRET Xavier**

Absent excusé : **Mme VINCENT Elodie**

Absent non excusé : **M. COURTIN Alexis**



CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

En raison du départ d'un agent au sein du service technique, le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à partir du 1er novembre 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 6 septembre 2022

Le Maire
Bernard DUCHATEAU



Le Secrétaire
Nicolas FAURE

Certifié exécutoire

AR Prefecture

086-218602902-20220906-2209036-DE
Reçu le 09/09/2022
Publié le 09/09/2022



COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 septembre 2022**

Le six septembre deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Monsieur DUCHATEAU Bernard

Présents : **M. BAROT Adrien, Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BOUTILLET Michèle, M. DELOUME Michel, Mme FAUGEROUX Christine, M. FAURE Nicolas, M. FEINTRENIE Jean-Louis, M. GENET Dominique, M. GIRET Xavier, Mme HIÉRONIMUS Stéphanie, Mme LEBASTARD Stéphanie, M. RICHARD Jérôme, Mme SÉNELÉ Myriam**

Pouvoirs : **Mme GUITTON Marie pouvoir à Mme BOUTILLET Michèle, M. PENNETEAU Luc pouvoir à M. GIRET Xavier**

Absent excusé : **Mme VINCENT Elodie**

Absent non excusé : **M. COURTIN Alexis**



MARCHE AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : PLACE DE LA MAIRIE ET AVENUE DES BOSQUETS : MISSION DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

M. le maire présente les 2 entreprises qui se sont portées candidates pour cette mission SPS.

Noms Entreprises	Montant de l'offre H.T.	Montant de l'offre T.T.C.
QUALICONSULT	1 786.00 € H.T.	2 143.20 € T.T.C.
APAVE	1 968.00 € H.T.	2 361.60 € T.T.C.

Au regard de ces deux propositions, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre la moins chère de l'entreprise **QUALICONSULT**, pour la somme de : **1 786.00 € H.T.** soit **2 143.20 € T.T.C.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 6 septembre 2022

Le Maire
Bernard DUCHATEAU



Le Secrétaire
Nicolas FAURE

Certifié exécutoire

AR Prefecture

086-218602902-20220906-2209035-DE
Reçu le 09/09/2022
Publié le 09/09/2022

COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 septembre 2022**



Le six septembre deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Monsieur DUCHATEAU Bernard

Présents : **M. BAROT Adrien, Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BOUTILLET Michèle, M. DELOUME Michel, Mme FAUGEROUX Christine, M. FAURE Nicolas, M. FEINTRENIE Jean-Louis, M. GENET Dominique, M. GIRET Xavier, Mme HIÉRONIMUS Stéphanie, Mme LEBASTARD Stéphanie, M. RICHARD Jérôme, Mme SÉNELÉ Myriam**

Pouvoirs : **Mme GUITTON Marie pouvoir à Mme BOUTILLET Michèle, M. PENNETEAU Luc pouvoir à M. GIRET Xavier**

Absent excusé : **Mme VINCENT Elodie**

Absent non excusé : **M. COURTIN Alexis**



MARCHE AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : PLACE DE LA MAIRIE ET AVENUE DES BOSQUETS : ATTRIBUTION DU LOT N°2 – ESPACES VERTS

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres pour l'ouverture et l'analyse des candidatures, M. le maire présente le principe de notation des offres

Critères	Fourchette
Compétences techniques et délais	60 %
Prix des prestations	40 %

LOT N°2 : Espaces Verts

- Analyse des prix des prestations

Noms Entreprises	Montant de l'offre de base H.T.	Classement Offre de base	Note/40
ALTITUDE ELAGAGE	30 163.28 € H.T.	3	30.33
IDVERDE	22 871.30 € H.T.	1	40
SVJ	25 527.70€ H.T.	2	35.84

AR Prefecture

086-218602902-20220906-2209034-DE
Reçu le 09/09/2022
Publié le 09/09/2022

- Classement des offres

Offres de base	ALTITUDE ELAGAGE	IDVERDE	SVJ
Valeur technique (/60)	18.00	54	58.00
Offre de prix (/40)	30.33	40	35.84
TOTAL	48.33	94	93.84
Classement	3	1	2

Au regard des offres déposées et des mémoires techniques des candidats, il est proposé de retenir **l'entreprise IDVERDE** pour la somme de : **22 871.30 € H.T.** soit **27 445.56 € T.T.C.**

Après en avoir délibéré, la Conseil municipal décide de retenir cette offre et autorise M. le maire à signer les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 6 septembre 2022

Le Maire
Bernard DUCHATEAU



Le Secrétaire
Nicolas FAURE

Certifié exécutoire

AR Prefecture

086-218602902-20220906-2209034-DE
Reçu le 09/09/2022
Publié le 09/09/2022



COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 septembre 2022**

Le six septembre deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Monsieur DUCHATEAU Bernard

Présents : **M. BAROT Adrien, Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BOUTILLET Michèle, M. DELOUME Michel, Mme FAUGEROUX CHRISTINE, M. FAURE NICOLAS, M. FEINTRENIE Jean-Louis, M. GENET Dominique, M. GIRET Xavier, Mme HIÉRONIMUS Stéphanie, Mme LEBASTARD Stéphanie, M. RICHARD Jérôme, Mme SÉNELÉ Myriam**

Pouvoirs : **Mme GUITTON Marie pouvoir à Mme BOUTILLET Michèle
M. PENNETEAU Luc pouvoir à M. GIRET Xavier**

Absent excusé : **Mme VINCENT Elodie**

Absent non excusé : **M. COURTIN Alexis**



MARCHE AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : PLACE DE LA MAIRIE ET AVENUE DES BOSQUETS : ATTRIBUTION DU LOT N°1 – TERRASSEMENTS- VRD

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres pour l'ouverture et l'analyse des candidatures, M. le maire présente le principe de notation des offres

Critères	Fourchette
Compétences techniques et délais	60 %
Prix des prestations	40 %

LOT N°1 : Terrassements – VRD

- Analyse des prix des prestations

Noms Entreprises	Montant de l'offre de base H.T.	Montant de l'offre avec variante H.T.	Montant de l'offre avec variante entreprise H.T.	Classement	Note /40
COLAS	626 836.98 € H.T.	610 771.98 € H.T.	Résine plateau et grave ciment 562 933.13 € H.T.	1	40
EIFFAGE	741 273.25 € H.T.	666 660.25 € H.T.	Bioklair 694 327.75 € H.T.	5	33.82
EUROVIA	692 121.30 € H.T.	649 281.30 € H.T.	Résine plateau et enrobé coloré 618 953.20 € H.T.	3	36.23
ARLAUD	663 723.00 € H.T.	628 023.00 € H.T.		2	37.78
M-RY	734 287.95 € H.T.	657 889.95 € H.T.		4	34.15

AR Prefecture

086-218602902-20220906-2209033-DE
Reçu le 09/09/2022
Publié le 09/09/2022

- Classement des offres

	COLAS	EIFFAGE	EUROVIA	ARLAUD	M-RY
Valeur technique (/60)	57	55	59	53	55
Offre de prix (/40)	40	33.82	36.23	37.78	34.15
TOTAL	97	88.80	95.33	90.78	89.15
Classement	1	5	2	3	4

Au regard des offres déposées et des mémoires techniques des candidats, il est proposé de retenir **l'entreprise COLAS** pour la somme de : **626 836.98 € H.T.** sans variante, **soit 752 204.37 € T.T.C.**

Après en avoir délibéré, la Conseil municipal décide de retenir cette offre et autorise M. le maire à signer les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 6 septembre 2022

Le Maire
Bernard DUCHATEAU



Le Secrétaire
Nicolas FAURE

Certifié exécutoire

AR Prefecture

086-218602902-20220906-2209033-DE
Reçu le 09/09/2022
Publié le 09/09/2022



COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 septembre 2022**

Le six septembre deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Monsieur DUCHATEAU Bernard

Présents : **M. BAROT Adrien, Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BOUTILLET Michèle, M. DELOUME Michel, Mme FAUGEROUX Christine, M. FAURE Nicolas, M. FEINTRENIE Jean-Louis, M. GENET Dominique, M. GIRET Xavier, Mme HIÉRONIMUS Stéphanie, Mme LEBASTARD Stéphanie, M. RICHARD Jérôme, Mme SÉNELÉ Myriam**

Pouvoirs : **Mme GUITTON Marie pouvoir à Mme BOUTILLET Michèle, M. PENNETEAU Luc pouvoir à M. GIRET Xavier**

Absent excusé : **Mme VINCENT Elodie**

Absent non excusé : **M. COURTIN Alexis**



ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT SEXUEL OU MORAL ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

Vu Le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment en ses articles L.135-6 et L.452-43,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique.

M. le maire expose à l'assemblée délibérante que :

L'article 80 de loi du 6 août 2019 a modifié la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires en instaurant un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Conformément au décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 qui en fixe le cadre réglementaire, toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein sa collectivité ou établissement public. Il est prévu que ce dispositif peut être

comité au Centre de Gestion.
AR Prefecture

086-218602902-20220906-2209032-DE
Reçu le 09/09/2022
Publié le 09/09/2022

Aussi afin de permettre aux administrations concernées de remplir cette nouvelle obligation, le Centre de Gestion de la Vienne propose de gérer pour leur compte, ce dispositif, par voie de convention.

Le dispositif comprend 3 étapes :

1. Le recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question via un système de signalement en ligne sur la plateforme signalement.net, ou via une ligne téléphonique dédiée ;
2. L'orientation de ces agents vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien ;
3. L'accompagnement de la collectivité à travers la rédaction d'un courrier d'alerte assorti de préconisations.

Le Centre de Gestion s'engage à respecter la confidentialité des données recueillies et la neutralité vis-à-vis des victimes et auteurs présumés des actes.

De son côté, la collectivité doit s'engager à rendre accessible ce dispositif aux agents, par un tout moyen.

M. le maire présente à l'assemblée ladite convention d'adhésion au dispositif de signalement qui a pour objet de déterminer les modalités mise en œuvre et de gestion du dispositif par le Centre de Gestion.

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission,

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :

Autorise M. le maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement que propose le Centre de Gestion de la Vienne.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 6 septembre 2022

Le Maire
Bernard DUCHATEAU



Le Secrétaire
Nicolas FAURE

Certifié exécutoire
AR Prefecture

086-218602902-20220906-2209032-DE
Reçu le 09/09/2022
Publié le 09/09/2022



COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 septembre 2022**

Le six septembre deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Monsieur DUCHATEAU Bernard

Présents : **M. BAROT Adrien, Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BOUTILLET Michèle, M. DELOUME Michel, Mme FAUGEROUX Christine, M. FAURE Nicolas, M. FEINTRENIE Jean-Louis, M. GENET Dominique, M. GIRET Xavier, Mme HIÉRONIMUS Stéphanie, Mme LEBASTARD Stéphanie, M. RICHARD Jérôme, Mme SÉNELÉ Myriam**

Pouvoirs : **Mme GUITTON Marie pouvoir à Mme BOUTILLET Michèle, M. PENNETEAU Luc pouvoir à M. GIRET Xavier**

Absent excusé : **Mme VINCENT Elodie**

Absent non excusé : **M. COURTIN Alexis**



MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

M. le maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R.2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil :

- De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1er janvier 2022 ;
- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 44.58% applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

AR Prefecture

086-218602902-20220906-2209031-DE
Reçu le 09/09/2022
Publié le 09/09/2022

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 6 septembre 2022

Le Maire
Bernard DUCHATEAU



Le Secrétaire
Nicolas FAURE

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Nicolas Faure', is written over the printed name of the secretary.

Certifié exécutoire

AR Prefecture

086-218602902-20220906-2209031-DE
Reçu le 09/09/2022
Publié le 09/09/2022